



Echéancier 2024-2025

PROVISIONS FRAIS D'ARBITRAGE **CHAMPIONNATS SENIORS**

Le 15 octobre 2024

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1	FUTSAL D2	FEMININES
620€	240€	200€	150€	250€	200€	100€

Le 15 janvier 2025

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1	FUTSAL D2	FEMININES
620€	240€	200€	150€	250€	200€	100€

Le 15 avril 2025

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1	FUTSAL D2	FEMININES
620€	240€	200€	150€	250€	200€	100€

=====

1 860€	720€	600€	450€	750€	600€	300€
---------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pour la catégorie SENIORS D5, pas de prélèvement SEPA sur les comptes bancaires des clubs en raison du peu de présence d'arbitres dans cette catégorie.

Les montants réels des indemnités d'arbitrage D5 seront débités des comptes clubs et seront à régler lors des relevés trimestriels via FOOTCLUBS.

Idem pour les frais des compétitions Jeunes, Women futsal, Futsal jeunes et pour les frais de toutes les coupes District (*rappel coupes : frais divisés par moitié aux 2 clubs en présence*).

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL

14 avenue Schuman - BP n° 90066
59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 - Fax 09 72 63 08 92
direction@flandres.fff.fr
flandres.fff.fr

Antenne locale du District
Route de Bierne - ZAC de la Croix Rouge
59380 Socx